



Traité 'Halla

Michna 6 - Chapitre 1

הַמְעִיסָה, בֵּית שְׁמַאי פּוֹטְרִין, וּבֵית הֵלֵל מְחִיבִין.
הַחֲלִיטָה, בֵּית שְׁמַאי מְחִיבִין, וּבֵית הֵלֵל פּוֹטְרִין.
חֲלוֹת תּוֹדָה וְרִקְיָקִי גְזִיר,
עֲשֶׂאן לְעֶצְמוֹ, פָּטוּר.
לְמִכּוֹר בַּשּׁוּק, חֵיב:

Quant à la bouillie (Mé'issa) (farine versée sur de l'eau bouillante), Beth Chamaï l'en dispense (de 'Halla) et Beth Hillel l'y oblige. Si l'eau bouillante a été versée sur la farine ('Halita) (processus inverse), Beth Chamaï l'y oblige (à prélever la 'Halla), Beth Hillel l'en dispense. Les pains offerts avec le sacrifice Toda (La'hmé Toda) et les galettes du Nazir (Rékiké Nazir) qui ont été faites pour lui-même sont dispensés [de la 'Halla], [mais s'ils ont été fabriqués] pour être vendus au marché, il faut prélever.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions